

CHARTRE D'UTILISATION DU LOGO

Pays-d'Enhaut



PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'ŒX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE

La présente charte a pour but de formaliser les règles d'utilisation du logotype "Pays-d'Enhaut".

1 - Caractéristique du logotype

Le logotype "Pays-d'Enhaut" est la propriété exclusive de Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme. Ce logotype a été conçu pour la promotion de la région, valoriser les partenaires et améliorer leur identification.

2 - Utilisateurs du logotype

Peut utiliser le logo, tout partenaire de Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme,

dont l'activité concernée a une vocation touristique et/ou culturelle et qui a :

- fait une demande écrite auprès de Pays-d'Enhaut Région ;
- pris l'engagement, envers Pays-d'Enhaut Région, de respecter la présente charte d'utilisation du logo ;
- pris l'engagement de respecter intégralement le dessin et les couleurs du logo, ainsi que les prescriptions d'utilisation ci-dessous.

3 - Gratuité de l'utilisation du logotype

L'autorisation d'utilisation du logo est accordée gratuitement, à la condition d'être partenaire de Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme et de respecter le point n°2.

4 - Modalités d'utilisation

Le logo peut être reproduit ou représenté sur tout support, qu'il soit papier ou numérique, sauf pour les produits à caractère commercial.

Il n'est pas autorisé d'utiliser le logo à des fins personnelles, pour votre activité ou entreprise. La reproduction partielle n'est pas autorisée. Le logo ne peut être reproduit, associé ou représenté avec un autre dessin ou logo qui viendrait perturber la lecture de l'identité graphique.

L'utilisation du logo sur tout support lié à l'organisation d'un événement ou d'une manifestation (flyer, affiche, programme, etc.) est à valider par Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme.

6 - Prise d'effet de l'autorisation et retrait

L'autorisation d'utilisation prend effet à compter de la date d'acceptation de la charte d'utilisation du logo. Elle peut être retirée à tout moment par Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme, pour un motif d'intérêt général ou pour les nécessités de ses activités, sous réserve d'en informer l'utilisateur par écrit. Le non-respect par l'utilisateur des termes de la charte d'utilisation du logo est un motif de retrait immédiat de l'autorisation accordée par Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme.

7 - Fin de l'autorisation

L'autorisation d'utilisation du logotype s'achève à la fin du partenariat liant l'utilisateur à Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme. L'utilisateur s'engage à retirer le logo de tous ses supports de communication au terme de son partenariat avec Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme.

8 - Prescriptions d'utilisation

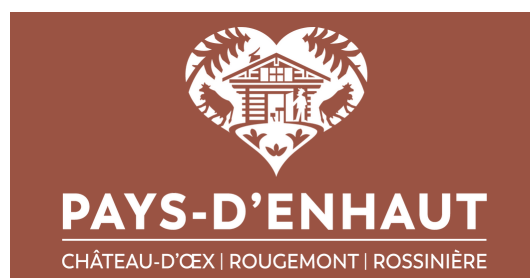
Logo « Pays-d'Enhaut » couleur

Cette version du logo est conçue pour une utilisation sur fond blanc ou très clair.



Logo « Pays-d'Enhaut » blanc

Cette version du logo est conçue pour une utilisation sur fond noir, sombre ou multicolore.



Château-d'Œx, le 18 juin 2021